

FICHE INDIVIDUELLE ET CONFIDENTIELLE, DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

LE JEUNE (Ecrire en majuscule)

NOM : PRENOM :

Date de naissance : Age : ans Sexe : M F F

Ecole : Classe :

PHOTO
OBLIGATOIRE

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT (cocher la ou les case(s) lorsqu'il s'agit du ou des responsable(s) légal(aux) de l'enfant inscrit)

RESPONSABLE 1 : PERE MERE TUTEUR(RICE)

RESPONSABLE 2 : PERE MERE TUTEUR(RICE)

NOM : Prénom :

NOM : Prénom :

Adresse :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Code Postal : Ville :

Profession :

Profession :

Domicile & Travail :

Domicile & Travail :

Portable :

Portable :

Adresse email :

Adresse email :

SITUATION PARENTALE: Mariés Séparés Divorcés Pacsés Union Libre Veuf(ve) Célibataire

Qui a la garde du jeune : Le père La mère Autre :

Si un des parents n'est pas autorisé à récupérer l'enfant, il est impératif de joindre une pièce justificative légale.

PERSONNE(S) AUTORISEE(S) A VENIR CHERCHER L'ENFANT

| NOM/PRENOM | TELEPHONE(S) | LIEN AVEC L'ENFANT | PRIORITE |
|------------|--------------|--------------------|----------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Numéro d'Allocataire : CAF de : Quotient Familial :

REGIME GENERAL (Fonction Publique, Secteur privé, ...) MSA EDG-GDF-SNCF-RATP-Pêche Maritime

J'autorise l'ODEL à consulter les données sur CAF PRO Nombre d'enfants à charge : Revenu imposable du ménage :€

| | Responsabilité civile Individuelle accident : | Complémentaire santé (mutuelle) : |
|------------|---|-----------------------------------|
| Compagnie | | |
| Contrat N° | | |

AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné (e),, Responsable Légal de l'Enfant,
reconnais avoir rempli la présente fiche, avoir fourni les documents obligatoires et certifie exact les renseignements fournis et :

- J'autorise l'utilisation des données personnelles pour : SMS MAIL
- J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités de l'accueil de loisirs ODEL,
- Je m'engage à informer par écrit l'Accueil de Loisirs de toute modification qui surviendrait en cours d'année,

Je déclare avoir pris connaissance du projet éducatif de l'organisateur, des conditions de réalisation (spécifiques pour chaque activité) et du Règlement Intérieur.

- Attestation d'assurance extra-scolaire et responsabilité civile
- Adhésion annuelle : 10 €uros
- Charte de comportement signée par le (la) jeune et ses parents
- Si besoin : Jugement de divorce ou de séparation
- Attestation CAF (quotient familial et prestations perçues)
- Justificatif de domicile

Lu et approuvé

Date

Signature

FICHE INDIVIDUELLE ET CONFIDENTIELLE, DE RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

LE JEUNE (Ecrire en majuscule)

NOM : PRENOM :

Date de naissance : Age : ans Sexe : M F

Ecole : Classe :

VACCINATIONS

J'atteste que mon enfant satisfait aux obligations de vaccination et joins la copie du carnet de vaccination et/ou un certificat médical

Pour les mineurs accueillis, seuls sont obligatoires (sauf contre-indication médicale reconnue), les vaccins suivants : Antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique. Le BCG n'est quant à lui plus obligatoire depuis 2017.

Important : La loi a rendu obligatoire 11 vaccins pour les enfants nés après le 01/01/2018 :

Coqueluche, hépatite B, rougeole, oreillons, bactérie Haemophilus influenzae, pneumocoque, méningocoque.

La loi n'étant pas rétroactive, elle ne concerne les enfants nés avant cette date.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Le jeune suit-il un traitement médical : OUI NON

Si oui : joindre une ordonnance récente et les médicaments

(Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom et prénom de l'enfant avec la notice)

ATTENTION : aucun médicament ne pourra être pris ou donné sans ordonnance

| MALADIES | | | | | | | | |
|-----------------------|-----|-----|----------------------|-----|-----|--|-----|-----|
| | Oui | Non | | Oui | Non | | Oui | Non |
| Scarlatine | | | Rubéole | | | Rhumatismes | | |
| Varicelle | | | Oreillons | | | Angine | | |
| Coqueluche | | | Rougeole | | | Otite | | |
| ALLERGIES | | | | | | | | |
| | Oui | Non | | Oui | Non | | Oui | Non |
| Asthme | | | Médicaments | | | Un P.A.I. a-t-il été mis en place pour sa scolarité (si oui : fournir une copie) | | |
| Alimentaires | | | Autres | | | | | |

Spécifier les **antécédents médicaux** ou **chirurgicaux** ou **tout autre élément d'ordre médical** considérés par les parents comme **susceptibles d'avoir des répercussions** sur le déroulement du séjour :

.....
.....
.....

Les **difficultés de sante de votre enfant** (accident, crises convulsives, rééducation,) en précisant les dates et les **précautions à prendre** :

.....

RECOMMANDATIONS UTILES (port de lunettes, prothèses auditives, dentaires, ...) :

.....

ESPACE JEUNES DE ROCBARON REGLEMENT INTERIEUR 2025 - 2026

En vue de répondre aux attentes des familles et de la Commune de Rocbaron, l'ODEL (Office Départemental d'Education et de Loisirs du Var) propose un règlement intérieur, qui définit le fonctionnement et les modalités d'admission à l'Espace Jeunes.

Notre objectif est de développer un accueil de qualité intégrant des activités de découverte, de socialisation, de vivre ensemble et de citoyenneté.

La capacité d'accueil de la structure est définie par les autorités compétentes, à savoir la Commission de Sécurité et Service Départemental de la Jeunesse de l'Engagement et du Sport.

ARTICLE 1 : L'accueil proposé

L'ODEL organise l'accueil des jeunes âgés de 11 à 17 ans, résidant à Rocbaron.

| Les activités | Jours et horaires d'accueil | Lieu d'accueil |
|---|--|------------------|
| PERIODE SCOLAIRE Accueil libre | MERCREDI ET SAMEDI DE 14h00 à 18h30 | SALLE DES JEUNES |
| VACANCES SCOLAIRES Accueil libre | HIVER – PRINTEMPS – ETE (juillet uniquement) AUTOMNE DU LUNDI AU VENDREDI DE 9h00 à 12h00 De 14h00 à 19h00 | SALLE DES JEUNES |
| L'ACCUEIL ACTION JEUNESSE VACANCES (AJV) | Actions citoyennes pendant les vacances scolaires, mercredis et samedis 1 séjour ÉTÉ (Août) ou BAFA ou bons loisirs | |

Les jeunes sont accueillis directement à l'Espace Jeunes. Un ramassage des jeunes est organisé en minibus par l'équipe du centre selon des points d'arrêts définis et communiqués aux jeunes lors de leur inscription.

Exceptionnellement, les horaires peuvent être modifiés en fonction des sorties organisées & des actions citoyennes prévues par l'équipe pédagogique. Dans ce cas, les parents et les jeunes sont préalablement informés par l'équipe.

Le centre est fermé les jours fériés, durant les vacances de Noël et au mois d'août.

Les **ACTIONS JEUNESSE VACANCES** (AJV) sont un dispositif destiné à 20 jeunes de la Commune de Rocbaron, âgés de **14 à 17 ans révolus**. Ces actions ont pour but de procurer aux jeunes le moyen de se rendre utiles, de partir à la découverte d'un métier, d'un environnement correspondant si possible, à leurs attentes et leur donnant une première approche du monde du travail.

En s'inscrivant aux AJV, le jeune se porte volontaire pour effectuer différentes actions. Le nombre d'heures effectuées et cumulées sera comptabilisé afin de permettre aux jeunes d'accéder à un séjour (début août), un stage de formation générale au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'animateur (BAFA), ou d'un pass loisirs.

Pour plus de renseignements sur ce dispositif, le directeur de l'Espace Jeunes se tient à votre disposition.



ARTICLE 2 : *Le fonctionnement*

2.1 Horaires d'accueil et modalités de fonctionnement :

Pour le bon déroulement des temps sorties et/ou séjours, il est impératif de respecter les horaires de fonctionnement. Un retard lors d'une sortie ne peut être toléré qu'à titre exceptionnel. Dans le cas d'une impossibilité de respect des horaires, veuillez avertir le responsable du centre. L'accueil des jeunes est fondé sur le principe « d'accueil libre », c'est-à-dire qu'ils peuvent venir et partir de la structure librement durant les temps d'ouverture. L'équipe pédagogique est responsable des jeunes dès lors qu'ils sont dans les locaux et en dehors uniquement lors des activités organisées par la structure.

2.2 La tenue vestimentaire des jeunes :

Les jeunes doivent avoir une tenue décente et adaptée à l'activité proposée. Pour les activités spécifiques, les parents et les jeunes sont préalablement informés par l'équipe d'encadrement de la tenue vestimentaire adéquate et du contenu du sac à dos. Le port d'objets de valeur (téléphone portable, console de jeu, des bijoux) est fortement déconseillé pour votre enfant. En cas de perte ou de détérioration, l'ODEL décline toute responsabilité.

2.3 Les activités :

L'Espace Jeunes propose aux jeunes des activités diverses et variées (culturelles, cognitives, artistiques, sensibles, sportives, des sorties, de grands jeux collectifs...). Elles sont modulées en fonction de l'âge, des capacités intellectuelles et physiques de chacun, du projet pédagogique de chaque centre. L'Espace Jeunes organise également des demi-journées à thème (sécurité routière, formation Sauveteur Secourisme du Travail et PSC1, santé, sensibilisation aux conduites à risques...), des sorties et soirées thématiques, ainsi que des séjours et des mini-camps tout au long de l'année. Les modalités d'organisation seront transmises aux familles.



2.4 Les transports :

Pour le transport des jeunes sur les lieux d'activités, l'ODEL fait appel à une compagnie de transport répondant à toutes les exigences en matière de réglementation et de sécurité.

Des transports peuvent aussi être organisés par le centre, lorsque le projet nécessite une certaine autonomie de déplacement (amplitude, horaires, effectif très réduit). Dans ce cas, les trajets seront effectués avec le « minibus » de 9 places de la structure ou de location. Ils seront conduits par des personnels d'encadrement membres de l'équipe d'animation du centre avec deux ans de permis de conduire et disposant de l'attestation requise pour le transport de public.

Un ramassage des jeunes est mis en place par l'équipe pour les jeunes résidant en périphérie du village avec le minibus 9 places de l'ODEL.

2.5 Comportement :

Afin d'établir un climat de confiance et de sécurité pour tous et de faire de l'Espace Jeunes un endroit sympathique et chaleureux, le comportement de votre enfant doit être respectueux :

- de ses camarades (aucune violence verbale ou corporelle...);
- de l'équipe pédagogique qui elle-même doit être respectueuse ;
- du matériel et des locaux mis à sa disposition.

Des règles de vie sont établies en concertation avec les jeunes.

Tout manquement répétitif à ces règles élémentaires et essentielles à la vie en collectivité est signalé aux familles. Une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant peut être prononcée. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée.

2.6 Santé, Maladie, Hygiène, Accident :



Maladie :

La partie sanitaire du dossier est très importante, elle doit être complétée avec le plus grand soin pour la santé et la sécurité de votre enfant. Elle doit comporter tout renseignement particulier le concernant (allergies alimentaire, médicamenteuse, asthme, maladies, troubles du comportement, autres) et la conduite à tenir. Il est important de nous informer de l'évolution de la santé de votre enfant en cours d'année pour remettre à jour les informations si nécessaire. N'hésitez pas à nous communiquer toute information qui pourrait permettre de mieux comprendre votre enfant.

- Si votre enfant présente des signes de fatigue (fièvre, maux de tête, maux de ventre ou tout autre problème de santé...) abstenez-vous de le conduire au Centre ce jour là, sauf autorisation médicale.
- Si votre enfant doit suivre un traitement pendant le séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance en cours de validité et les médicaments correspondants : boîtes de médicaments dans leurs emballages d'origine, marquées au nom de l'enfant avec la notice, ainsi qu'au besoin, une lettre explicative signée et datée. Aucun médicament ne peut être et ne sera administré sans ordonnance.
- En cas de problème de santé au cours de la journée, l'équipe de direction vous appelle. Si vous n'êtes pas joignable, elle entre en contact avec le cabinet médical de la commune qui lui indiquera la conduite à tenir.
- Toute maladie contagieuse nécessite l'éviction de l'enfant pour la durée de la période de contagion.

L'accueil des enfants atteints de troubles de la santé en Centre de Loisirs doit se faire, lorsqu'il est possible, conformément aux prescriptions réglementaires décrites par l'encart N°34 du B.O du Ministère de la Jeunesse et de l'Education du 18 septembre 2003. L'ODEL se tient à disposition des intéressés pour les accompagner dans la mise en œuvre de celles-ci, lorsque cet accueil est possible. Cet accueil nécessite de se situer dans la continuité du **Projet d'Accueil Individualisé** mis en place pour l'accueil de l'enfant à l'école, par extension de ce dernier.

Hygiène :

Les jeunes accueillis au centre doivent être en bon état de santé, de propreté et avoir satisfait aux obligations fixées par la législation relative aux vaccinations.

Accident :

En cas d'accident, toutes les mesures sont prises rapidement (soins, hospitalisation), conformément aux décisions des services de secours (le 18). La famille est prévenue simultanément.

2.7 Les repas :

En cas de sorties (hors séjour), les repas sont à la charge des familles et restent sous leur responsabilité. Si un jeune souffre d'allergie alimentaire, nous demandons à la famille de le signaler impérativement dès l'inscription.

2.8 Le personnel :

L'équipe éducative de l'Espace Jeunes est constituée d'un directeur et d'un animateur, titulaires d'un Brevet Populaire de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, option Loisirs Tous Publics (BPJEPS LTP). Des animateurs vacataires et titulaires du BAFA peuvent venir compléter l'équipe.

Chaque personnel embauché par l'association est recruté conformément aux procédures mises en œuvre par l'ODEL (constitution d'un dossier de candidature dans lequel est demandé un extrait de casier judiciaire n° 3, vérification des qualifications exigées par la réglementation, entretiens de sélection).

Le travail de l'ensemble de l'équipe est régulièrement évalué par l'ODEL.

L'entretien des locaux, ainsi que la mise en place du service de restauration sont gérés par des personnels de la Commune.

ARTICLE 3 : les conditions générales d'inscription

L'Espace Jeunes est ouvert aux jeunes âgés de 11 à 17 ans révolus dont au minimum l'un des représentants légaux est domicilié à Rocbaron.

Un dossier individuel de renseignements administratifs et sanitaires doit être constitué, dûment complété par le responsable légal de l'enfant, accompagné de toutes les pièces administratives demandées. Tout dossier incomplet ne peut être pris en compte.

En cas d'absence de dossier, votre enfant ne pourra pas être accueilli durant tous les temps gérés par l'ODEL.

Le dossier est valable pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre. Il est entièrement renouvelé chaque année.

Les pièces administratives à joindre obligatoirement au dossier :

- Le dossier de renseignements complété, daté et signé par le(s) représentant(s) légal(aux) du jeune,
- La fiche sanitaire complétée, datée et signée + le certificat médical rempli par le médecin traitant,
- Une photo d'identité récente,
- Attestation(s) d'assurance extrascolaire et responsabilité civile,
- Un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, ...),
- La copie du carnet de vaccinations,
- Le jugement de divorce ou de séparation.

Lors de l'inscription, un exemplaire du présent règlement intérieur est remis. Les conditions générales d'inscription sont réputées connues et acceptées dès que le dossier individuel de l'enfant est constitué par la (ou les) personne(s) responsable(s) de l'enfant. Toute modification intervenant en cours d'année, doit être signalée au responsable de la structure.

L'accès à l'Espace Jeunes est soumis à l'acquittement d'une adhésion annuelle de 10 €uros (dégressive en fonction du nombre de jeunes inscrits).

Pour les sorties et séjours une participation financière des familles sera demandée et déterminée en fonction du projet. **En cas de non-paiement des factures antérieures, toute nouvelle demande d'inscription sera refusée.**

Toutes les informations portées dans le dossier d'inscription sont traitées de manière confidentielle.

Traitement des données personnelles

Les informations recueillies dans ce dossier font l'objet d'un traitement informatique destiné à faciliter les échanges entre les familles inscrites au service, l'ODEL et la Mairie, ainsi qu'à la facturation du service.

Les destinataires des données sont l'ODEL et le service Enfance et Affaires Scolaires de la Commune.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au règlement général sur la protection des données (UE N° 2016/679), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à : ODEL, Service Accueils de Loisirs - 9 rue d'Antrechaus - 83000 Toulon ou par mail : adl@odelvar.com

L'ODEL responsable du traitement est représenté par son Directeur Général, Monsieur Marc Lauriol.

La plupart des données de votre compte et les données liées à vos inscriptions sont conservées en bases opérationnelles pendant la durée nécessaire à la relation avec l'ODEL. Vos données seront ensuite archivées avec un accès restreint pour une durée supplémentaire en lien avec les durées de prescription et de conservation légale pour des raisons strictement limitées et autorisées par la loi. Passé ce délai, elles seront supprimées. Les données de facturation seront conservées quant à elles, 10 ans à compter de l'encaissement de la dernière facture.

3.1 Réservations :

L'inscription annuelle et les réservations pour les sorties et séjours sont à effectuer auprès du directeur MARCHESINI Maxime

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre le directeur au 06.77.45.32.07 ou à l'adresse mail suivante : ej-rocbaron@odelvar.com

3.2 Présences – Absences :

Le directeur du centre tient un registre de présence dans lequel sont notés l'arrivée et le départ de chaque jeune.

L'absence à une activité payante, de quelque nature qu'elle soit, doit-être signalée le plus rapidement possible auprès du directeur et justifiée dans un délai de 48 heures.

Toute absence est dite justifiée sur présentation :

- D'un certificat médical,
- D'un avis de décès,
- D'un arrêt maladie de l'un des deux parents.

Pour tout désistement, il est impératif d'informer par mail ou courrier, **au minimum 72 heures avant** afin de ne pas être facturé.

ARTICLE 4 : Les conditions générales tarifaires

Toute réservation effectuée exige un règlement. Ce règlement se fait à la réservation pour les sorties et séjours.

En cas de non règlement, l'ODEL prévoit une procédure de recouvrement avec un premier rappel effectué par le directeur du centre, et par la suite si nécessaire, un courrier RAR envoyé par les services administratifs de l'ODEL.

Les familles ont la possibilité de régler par carte bancaire, en espèces, par chèque bancaire, chèques ANCV ou Tickets CESU.

Les tarifs comprennent les activités, l'hébergement en pension complète pour les séjours, l'encadrement pédagogique qualifié, le matériel pédagogique, l'entretien de la structure, les transports sur les lieux d'activités, l'assurance responsabilité civile complémentaire.

ARTICLE 5 : La communication et les relations avec les familles

Pour toute demande, n'hésitez pas à contacter le responsable de la structure.

L'Accueil de Loisirs s'appuie sur le projet éducatif de l'ODEL. Ce dernier définit les intentions éducatives qui guident notre action et fondent notre engagement. Conformément à la réglementation, ce projet est disponible sur simple demande et consultable sur internet, sur le site www.odelvar.fr.

Le projet pédagogique du centre est à la disposition des familles au point accueil. Le programme hebdomadaire des activités est communiqué aux familles par voie d'affichage, transmis sur un support papier et/ou informatique aux jeunes, disponible sur le site Internet et les réseaux sociaux de l'Espace Jeunes.

Dans le cadre des activités proposées par l'Espace Jeunes, des photographies et/ou vidéos des participants peuvent être réalisées à des fins de valorisation, de communication et d'animation. Ces supports peuvent être :

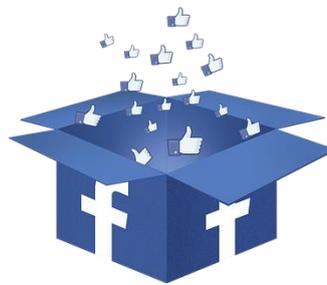
- Diffusés sur les réseaux sociaux et supports de communication de l'Espace Jeunes ou de la collectivité (site internet, page Facebook, Instagram, etc.) ;
- Imprimés et affichés au sein de l'Espace Jeunes (panneaux photos, expositions, etc.) ;
- Utilisés comme support pédagogique lors d'ateliers, bilans ou présentations d'activités.

La prise et la diffusion de ces images s'inscrivent dans une démarche respectueuse des jeunes, de leur image et de leur vie privée. **Seul un refus exprès, formulé par écrit par le responsable légal du mineur au moment de l'inscription, pourra être pris en compte.** En l'absence de ce refus, l'autorisation de diffusion est considérée comme accordée.

Facebook: Odel Espace Jeunes de Rocbaron

Snap Chat: ej_rocbaron

Instagram : espacejeunes.rocbaron



Pendant toute la durée du fonctionnement, les familles ont la possibilité de rencontrer le directeur du centre.

Je soussigné(e)....., responsable légal(e)
de(s) l'enfant(s)..... déclare avoir
pris connaissance du Règlement Intérieur de l'Espace Jeunes.

A....., le.....

Signature :



LA CHARTE DE COMPORTEMENT- ADOLESCENTS – JEUNES

La volonté de la Commune, relayée par l'ODEL, est de proposer aux jeunes pré-adolescents et adolescents, un éventail d'activités et d'animations dans le but de participer à leur épanouissement moral et physique pour qu'ils deviennent les véritables acteurs de leur avenir.

La présente charte se réfère aux objectifs généraux définis dans le projet éducatif de l'ODEL, à savoir :

- *Favoriser la responsabilisation, la socialisation et la citoyenneté.*
- *Développer l'autonomie des jeunes et ses capacités à prendre des initiatives.*
- *Prise en compte et respect des besoins des jeunes.*
- *Amener à une meilleure connaissance et gestion de notre environnement naturel et à son respect.*

Il est donc demandé aux jeunes et à leurs parents de s'engager à respecter l'ensemble des articles suivants :

Article 1 : Comportement

Le jeune s'engage à respecter les règles de politesse, d'hygiène et de tenue vestimentaire les plus élémentaires, et à avoir un comportement ne portant pas atteinte à la tranquillité des autres jeunes et de toute autre personne en général.

Tout langage grossier ou injurieux, un comportement intolérant, agressif ou violent, le non respect ou la détérioration du matériel ou des locaux (vol et/ou vandalisme), entraîneraient le renvoi du jeune.

Article 2 : Signes ostentatoires

Statutairement et en raison de son agrément Jeunesse et Education Populaire, l'ODEL est respectueux de la liberté de conscience, et fonde son action sur le principe de laïcité.

C'est pourquoi, tout prosélytisme politique ou religieux, ainsi que le port de signes et de tenues par lesquels les jeunes utilisateurs de cet Espace manifesteraient ostensiblement une appartenance religieuse, de même que tout comportement de nature à porter atteinte à ces principes, sont interdits dans les locaux de l'Espace Jeunes.



Article 3 : Alcool – Drogues – Tabac

La consommation d'alcool, substances psychotropes et de drogues est strictement exclue. Il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux, durant les activités, et dans les moyens de transport collectifs.

Est aussi prohibé durant les temps d'Espace Jeunes, la consommation des boissons énergisantes.

Article 4 : Objets personnels

Le port de tout objet dangereux est interdit. En cas de perte ou de vol de tout objet personnel (argent, téléphone portable, appareil photo, casque, bijou...), le jeune en sera l'unique responsable.

En cas de manquement à l'une de ces règles :

- Il est laissé à l'appréciation du référent ODEL, le droit d'exclure immédiatement le jeune de l'activité et/ou de l'Espace.
- Le refus d'inscription temporaire ou définitif du jeune sur la structure et/ou les activités pourra être envisagé en liaison avec sa famille et la Commune.

Nous reconnaissons avoir pris connaissance de la présente charte et nous nous engageons à la respecter dans sa totalité,

A le

NOM Prénom du jeune :

.....

Signature du jeune

NOM et prénoms des responsables légaux :

.....

Signature des responsables légaux